



Communiqué du Président du Grand Tarbes

12 octobre 2015

Le Grand Tarbes à l'écoute des commerçants du centre-ville de Tarbes

Le vendredi 2 octobre, les trois associations de commerçants de Tarbes organisaient un point presse afin de communiquer une lettre ouverte intitulée « Non le centre-ville de Tarbes n'est pas mort. Oui il est en grand danger », en réaction à des propos tenus par Yannick BOUBEE, 1^{er} Vice-Président du Grand Tarbes en charge du Développement Economique. Soucieux des préoccupations de ces commerçants, j'ai demandé au 1^{er} Vice-Président, avec une délégation de Conseillers Communautaires, de recevoir vendredi 9 octobre les représentants de ces trois associations.

Sur la forme, je tiens tout d'abord à souligner que le Grand Tarbes n'a jamais été destinataire de cette lettre ouverte en date du 2 octobre, ni même jamais contacté par le passé par ces associations afin d'aborder cette question du dynamisme du centre-ville de Tarbes. Ensuite, le 1^{er} Vice-Président n'a jamais affirmé que le centre-ville de Tarbes était « mort », comme le laisse penser le titre de cette lettre ouverte, mais bien qu'il était sinistré. De « sinistré », comme l'a indiqué Yannick BOUBEE, à en « grand danger » comme l'écrivent les associations de commerçants, le constat est proche.

Lors de cette rencontre, le 1^{er} Vice-Président a exprimé ses regrets si ses propos ont pu blesser des commerçants et leurs salariés. Il a tenu à les assurer de son soutien, et a rendu hommage à ces femmes et à ces hommes qui, chaque jour, se battent pour maintenir et développer leur activité commerciale. Néanmoins, le constat d'un centre-ville de Tarbes sinistré demeure. En effet, en déclarant que le centre-ville de Tarbes est déjà sinistré avant même l'installation d'une enseigne Auchan au sein de la Zone d'Aménagement Concerté du Parc de l'Adour à Séméac-Soues, le 1^{er} Vice-Président a été dans le sens de ses précédentes déclarations lors des différents Conseils Communautaires. Constat également partagé par de nombreux élus de toutes sensibilités.

De manière factuelle et incontestable, je tiens à souligner que de 2008 à 2014, ce sont près de 37 000 m² de surfaces commerciales qui ont été attribués sur le territoire de l'agglomération, notamment en faveur de l'extension du pôle Méridien à Ibos, sans compter toutes les créations ayant vu le jour sur le quartier de l'Arsenal à Tarbes. Pour rappel, de son côté, le pôle commercial Immochan prévu sur la ZAC de l'Adour s'étendrait sur 43 000m², avec la création brute de 1 100 emplois.

De plus, toujours de 2008 à 2014, le Grand Tarbes a versé aux aménageurs de la ZAC du Parc de l'Adour plus de 13M€. Ces décisions étaient acquises à l'unanimité du Conseil Communautaire. Si ce projet ne voyait pas le jour, tout cet investissement aura été effectué à perte !

Enfin, bien que le Grand Tarbes soit compétent en matière de développement économique, il est impossible, puisque totalement illégal, en l'état actuel de la réglementation et de nos champs d'actions, de verser aux associations de commerçants une quelconque somme. Derrière la préservation de l'intérêt général, le respect de la réglementation demeure un élément essentiel dans la dynamique que je souhaite, avec mon équipe, impulser à notre territoire.

Charles HABAS
Président du Grand Tarbes



Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes
30 Bd Saint-Exupéry BP 51331 - 65013 Tarbes cedex 9
Tél. 05 62 53 34 30
Fax. 05 62 53 10 60
web@legrandtarbes.fr

www.legrandtarbes.fr

Afin de contribuer au respect de l'environnement, merci de n'imprimer ce mail qu'en cas de nécessité.